Docusign Envelope ID: 6F7FFF01-17E9-41F0-9846-4EB0B750FDB7

Qualiconsult
AUDIT

Qualiconsult Audit
Vélizy Plus – Bât E
1 bis rue du Petit Clamart
78941 VELIZY CEDEX

GROUPE PARTOUCHE
Monsieur Fabrice PAIRE
141, bis rue de Saussure
75 017 PARIS

Référence du rapport : 2025-04-Révision 0

Objet : Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du Groupe Partouche, relatives à l'exercice clos le 31 octobre 2025.

Au Conseil de Surveillance,

Le présent rapport est émis en notre qualité *d'organisme tiers indépendant* du Groupe Partouche. il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 octobre 2025 et incluses dans la section 4 du rapport de gestion du Groupe Partouche.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 232-6-3 du code de commerce, le Groupe Partouche est tenu d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport de gestion. Cependant et conformément à la Directive dite « stop the clock » UE 2025/794 du 14 avril 2025, entrée en vigueur le 17 avril 2025 (transposée en France par la Loi 2025-391 du 30 avril 2025 dite « DDADUE » publiée officiellement le 2 mai 2025), l'obligation de publier un rapport de durabilité pour le Groupe Partouche (considéré comme une grande entreprise de la vague 2 initialement concernée pour l'exercice 2025) est reportée à 2028 (exercice 2027).

Le rapport de durabilité du Groupe Partouche pour l'exercice 2024-2025 est publié de manière volontaire.

Le Groupe Partouche a choisi de publier son rapport de durabilité selon les mêmes exigences que celles initialement prévues en l'absence de la Directive « stop the clock ».

Docusign Envelope ID: 6F7FFF01-17E9-41F0-9846-4EB0B750FDB7

Bien que le rapport de durabilité du Groupe Partouche soit publié de manière volontaire, Qualiconsult Audit a réalisé sa mission de vérification et de certification du rapport de durabilité dans les mêmes conditions (méthodes, procédures) qu'une mission dans un cadre légal et obligatoire.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du Groupe Partouche sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article *L. 822-24* du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par le Groupe Partouche pour déterminer les informations publiées, qui incluent lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au *sixième alinéa* de l'article L. 2312-17 du code du travail ;

- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 4 du rapport de gestion du Groupe Partouche avec les exigences de l'article *L. 232-6-3* du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et

- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit «Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Nota : selon les Lignes Directrices de la H2A, il n'existe pas, au jour de la publication des lignes directrices (janvier 2026) de texte qui précise le contenu et la présentation des informations à publier selon le format d'information électronique unique, y compris la méthodologie à suivre en vue de s'y conformer.

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces

Docusign Envelope ID: 6F7FFF01-17E9-41F0-9846-4EB0B750FDB7

éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par le Groupe Partouche dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Groupe Partouche, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par le Groupe Partouche en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport de gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport de gestion.

Docusign Envelope ID: 6F7FFF01-17E9-41F0-9846-4EB0B750FDB7

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par le Groupe Partouche pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au *sixième alinéa* de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par le Groupe Partouche *incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail* lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 4 du rapport de gestion, et

- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par le Groupe Partouche avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant au paragraphe 4.1.2.5 Gestion des risques et contrôle interne de l'information en matière de durabilité (GOV 5) dans le rapport de gestion.

- Le Groupe Partouche ne dispose pas encore d'une procédure de contrôle interne et il s'est engagé dans un processus de formalisation et d'amélioration de ses contrôles pour les exercices à venir.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

▪ Concernant l'identification des parties prenantes

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier :
- Les parties prenantes qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- Les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Docusign Envelope ID: 6F7FFF01-17E9-41F0-9846-4EB0B750FDB7

Dans cette perspective, nous nous sommes entretenus avec la Direction et les personnes concernées et avons inspecté la documentation disponible au titre du processus d'identification des parties prenantes.

En particulier, nous avons :
- Apprécié la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- Exercé notre esprit critique pour apprécier le caractère représentatif des parties prenantes identifiées par l'entité ;
- Apprécié le caractère approprié de la description donnée dans la section 4.1.3 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur du groupe du rapport de durabilité.

▪ Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Nous avons notamment pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts négatifs ou positifs, risques et opportunités (IRO), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR16 des exigences d'application de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté à la section 4.1.6 Gestion des impacts, risques et opportunités du rapport de durabilité.

Nous avons également apprécié le périmètre retenu pour l'identification des IRO, notamment par rapport au périmètre des comptes consolidés.

Nous avons pris connaissance des résultats incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que leur horizon temporel (court, moyen ou long terme) et apprécié la cohérence avec notre connaissance du groupe.

En particulier, nous avons apprécié :
- L'approche utilisée par l'entité pour recueillir les informations ;
- La cohérence des IRO actuels et potentiels, identifiés par l'entité ;
- La façon dont l'entité a pris en considération les différents horizons temporels notamment s'agissant des enjeux climatiques ;
- Si l'entité a tenu compte de ses dépendances aux ressources naturelles, humaines et sociales dans l'identification des risques et opportunités.

▪ Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la Direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mise en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par la norme ESRS 1.

Nous avons pris connaissance du processus décisionnel mis en place par l'entité dans l'évaluation des matérialités d'impact et financière, et apprécié la présentation qui en est faite à la section 4.1.6.1.2 Synthèse des impacts, risques et opportunités extra-financiers du rapport de durabilité.

Docusign Envelope ID: 6F7FFF01-17E9-41F0-9846-4EB0B750FDB7

Nous avons pris connaissance du processus mené par l'entité pour déterminer la matérialité des risques et opportunités au regard :
- De leur probabilité de survenance ; et
- De l'ampleur potentielle.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :
- Au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- Au titre des informations spécifiques à l'entité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 4 du rapport de gestion avec les exigences de l'article *L. 232-6-3 du code de commerce, y compris avec les ESRS.*

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section 4 du rapport de gestion, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;

- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;

- le périmètre retenu par le Groupe Partouche relativement à ces informations est approprié ; et

- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 4 du rapport de gestion, avec les exigences de l'article *L. 232-6-3 du code de commerce, y compris avec les ESRS.*

Docusign Envelope ID: 6F7FFF01-17E9-41F0-9846-4EB0B750FDB7

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

Les informations figurant au paragraphe 4.2.2.6 Consommation d'énergie et mix énergétique (E-5) dans le rapport de durabilité.

- L'estimation d'une partie des données de consommation d'énergie (notamment électricité et gaz) comporte des incertitudes. Ces estimations sont corroborées avec le bilan des émissions de gaz à effet de serre (paragraphe 4.2.2.7).

Les informations figurant au paragraphe 4.2.2.2 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1) dans le rapport de durabilité.

- À la date de publication du présent rapport, l'élaboration du plan de transition est engagée mais n'est pas encore finalisée.

Les informations figurant au paragraphe 4.2.3.5 Consommation d'eau (E3-4) dans le rapport de durabilité.

- L'estimation des consommations totales d'eau comporte des incertitudes.

Les informations figurant au paragraphe 4.2.3.3 Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines (E3-2) dans le rapport de durabilité.

- Le Groupe Partouche travaille à la formalisation d'un plan d'action global pour un déploiement progressif visant une finalisation d'ici 2027.

Les informations figurant au paragraphe 4.2.4.3 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2) et au paragraphe 4.2.4.5 Déchets (E5-5) dans le rapport de durabilité.

- L'identification des interlocuteurs locaux permettra de désigner les relais opérationnels de chaque établissement pour le déploiement effectif d'actions.
- Les cibles 2025 ne sont pas atteintes et le Groupe Partouche ne dispose pas de données quantitatives consolidées et fiables de ses déchets pour l'ensemble de son périmètre.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

▪ Informations fournies en application des normes relatives aux exigences générales et aux informations générales à publier (ESRS 1 et ESRS 2)

Les informations publiées au titre des ESRS 1 et ESRS 2 sont mentionnées dans l'ensemble du rapport de durabilité.

Nos diligences ont consisté à vérifier la publication d'informations selon ESRS 1 et ESRS 2 et notamment les points suivants :

Docusign Envelope ID: 6F7FFF01-17E9-41F0-9846-4EB0B750FDB7

- L'ensemble des obligations de publication telles que demandées par ESRS 2 sont bien intégrées dans le rapport de durabilité et notamment : BP, GOV, SBM, IRO, MDR-M, MDR-T, MDR-P, MDR-A et ce pour chacun des ESRS thématiques évalués comme matériels par l'entité : E1, E3, E5, S1, S4, G1 ;
- La structure du rapport de durabilité conformément aux exigences de ESRS 1 sur la structure de l'état de durabilité ESRS ;
- L'analyse de double matérialité, l'identification des enjeux sur la chaîne de valeur de l'entité et les horizons temporels pour identifier les IRO ;
- La prise en compte des parties prenantes ;
- La déclaration de vigilance raisonnable ;
- Les incorporations d'informations au moyen de renvois ;
- Les sources d'incertitudes.

Nos diligences ont consisté sur l'ensemble de la mission à :

- Apprécier les caractéristiques qualitatives des informations : pertinence et représentation fidèle, et aussi comparabilité, vérifiabilité et compréhensibilité ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans le rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

Les chapitres suivants précisent plus en détail les diligences réalisées par ESRS matériel pour l'entité.

En complément des entretiens au niveau du siège de l'entité, nous avons sélectionné un échantillon de 9 sites qui ont fait l'objet d'une vérification sur site des données reportées dans le rapport de durabilité : La Ciotat, Bandol, Hyères, Saint-Galmier, Lyon, La Tour de-Salvagny, Cabourg, Dieppe, Forges-les-Eaux.

▪ Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

<u>ESRS E1 : Changement climatique</u>

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) du rapport de durabilité sont mentionnées au paragraphe 4.2.2.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- Sur la base des entretiens menés avec les personnes concernées, apprécier si la politique, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, efficacité énergétique, énergies renouvelables ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans le paragraphe précité du rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre des gaz à effet de serre :

- Nous avons apprécié le périmètre considéré pour l'évaluation du bilan carbone avec le périmètre des états financiers consolidés et la chaîne de valeur amont et aval ;

Docusign Envelope ID: 6F7FFF01-17E9-41F0-9846-4EB0B750FDB7

- Concernant les émissions relatives au scopes 1 et 2 liées aux consommations d'énergies fossiles et d'électricité, nous avons apprécié le processus de collecte d'informations et nous avons rapproché sur la base de test, les données sous-jacentes servant aux calculs des émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs visant à établir ces informations pour les scopes 1 et 2.

ESRS E3 : Ressources hydriques et marines

Les informations publiées au titre des ressources hydriques et marines (ESRS E3) du rapport de durabilité sont mentionnées au paragraphe 4.2.3.

Nos diligences ont notamment consisté à :
- Sur la base des entretiens menés avec les personnes concernées, apprécier si la politique, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : consommation d'eau et réduction des consommations, identification des sites en zone à stress hydrique ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans le paragraphe précité du rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre des ressources hydriques et marines :
- Nous avons apprécié le périmètre considéré pour l'évaluation des consommations d'eau avec le périmètre des états financiers consolidés ;
- Nous avons pris connaissance du référentiel de reporting RSE utilisé par l'entité pour évaluer les consommations d'eau ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte d'informations et nous avons rapproché sur la base de test, les données sous-jacentes servant à l'inventaire des compteurs et aux calculs des consommations d'eau avec les pièces justificatives ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs visant à estimer les consommations totales d'eau, les consommations d'eau en zones à stress hydrique.

ESRS E5 : Utilisation des ressources et économie circulaire

Les informations publiées au titre de l'utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5) du rapport de durabilité sont mentionnées au paragraphe 4.2.4.

Nos diligences ont notamment consisté à :
- Sur la base des entretiens menés avec les personnes concernées, apprécier si la politique, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : typologie et quantité des déchets générés par les activités des sites, recensement des sites ayant mis en place des solutions de tri, de collecte et de recyclage des déchets, y compris les déchets organiques ;

Docusign Envelope ID: 6F7FFF01-17E9-41F0-9846-4EB0B750FDB7

- Apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans le paragraphe précité du rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre des déchets :
- Nous avons apprécié le processus de collecte d'informations et nous avons rapproché sur la base de test, les données sous-jacentes servant au calcul des indicateurs publiés dans le rapport de durabilité ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs visant à publier les pourcentages des sites ayant adopté une solution de traitement des déchets organiques et le pourcentage des sites ayant adopté un tri sélectif.

▪ Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1 à S4)

ESRS S1 : Personnel de l'entreprise

Les informations publiées au titre des effectifs de l'entreprise (ESRS S1) du rapport de durabilité sont mentionnées au paragraphe 4.3.1.

Nos diligences ont notamment consisté à :
- Sur la base des entretiens menés avec les personnes concernées, apprécier si la politique, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : qualité de vie et conditions de travail, équilibre vie privée et vie professionnelle, droits humains, lutte contre les violences sexuelles, santé et sécurité, développement du capital humain, égalité des chances, diversité, salaires décents, dialogue social ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans le paragraphe précité du rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du personnel de l'entité :
- Nous avons apprécié le périmètre considéré avec le périmètre des états financiers consolidés ;
- Nous avons pris connaissance du référentiel de reporting RSE utilisé par l'entité pour l'ensemble des indicateurs « sociaux » ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte d'informations et nous avons rapproché sur la base de test, les données sous-jacentes servant au calcul des indicateurs publiés dans le rapport de durabilité, notamment via les logiciels RH et autres outils internes de l'entité ;
- Nous avons vérifié l'exactitude des consolidations de données notamment pour : Turnover, Taux de fréquence des accidents de travail, Taux de gravité des accidents, MCD embauchés sur le période formé à la réglementation, Communication des plannings 30j à l'avance (QVCT 2.6), WE repos toutes les 6 semaines (QVCT 5.3), CSE : CERFA élections professionnelles, Nombre d'incidents de discrimination, y compris de harcèlement, Compte-rendu réunion CSE tous les 2 mois.

ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finals

Les informations publiées au titre des consommateurs et utilisateurs finals (ESRS S4) du rapport de durabilité sont mentionnées au paragraphe 4.3.2.

Docusign Envelope ID: 6F7FFF01-17E9-41F0-9846-4EB0B750FDB7

Nos diligences ont notamment consisté à :
- Sur la base des entretiens menés avec les personnes concernées, apprécier si la politique, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : risque de dépendance au jeu de la part des clients ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans le paragraphe précité du rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du personnel de l'entité :
- Nous avons apprécié le périmètre considéré avec le périmètre des états financiers consolidés ;
- Nous avons pris connaissance des procédures « jeu responsable »au travers d'entretien avec le responsable « jeu responsable » de l'entité ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte d'informations et nous avons rapproché sur la base de test, les données sous-jacentes servant au calcul des indicateurs publiés dans le rapport de durabilité ;
- Nous avons vérifié l'exactitude des consolidations de données notamment pour : nombre de référents au jeu responsable, nombre d'entretiens réalisés avec les clients, nombre de LVA (limitation volontaire d'accès), nombre de limitations des moyens de paiement.

▪ Informations fournies en application de la norme relative à la conduite des affaires (ESRS G1)

ESRS G1 : Conduite des affaires

Les informations publiées au titre de la conduite des affaires (ESRS G1) du rapport de durabilité sont mentionnées au paragraphe 4.4.

Nos diligences ont notamment consisté à :
- Sur la base des entretiens menés avec les personnes concernées, apprécier si la politique, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : prévention et détection de la corruption et des pots de vin, lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans le paragraphe précité du rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du personnel de l'entité :
- Nous avons apprécié le périmètre considéré avec le périmètre des états financiers consolidés ;
- Nous avons pris connaissance des procédures et règles internes relative à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent avec le responsable juridique de l'entité ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte d'informations et nous avons rapproché sur la base de test, les données sous-jacentes servant aux principales informations publiées dans le rapport de durabilité ;
- Nous avons vérifié l'exactitude des consolidations de données notamment pour : la formation LCB-FT (lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme) des salariés agrée de jeux, le dispositif d'alerte interne, le code de conduite interne.

Docusign Envelope ID: 6F7FFF01-17E9-41F0-9846-4EB0B750FDB7

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par le Groupe Partouche pour déterminer le caractère éligible et aligné de ses activités.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;

- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations publiées au titre de la taxonomie du rapport de durabilité sont mentionnées au paragraphe 4.2.1.

Nos diligences ont notamment consisté à :
- Sur la base des entretiens menés avec les personnes concernées, apprécier les procédures mises en œuvre par l'entreprise couvrant l'ensemble des activités économiques, périmètre consolidé ou combiné, capacité à répondre au référentiel taxonomie ;
- Vérifier la concordance entre les procédures taxonomie et, indicateurs clés et données de comptabilité ;
- Vérifier la présentation des données de taxonomie dans le rapport de durabilité.

▪ Concernant le caractère éligible des activités

Nos diligences ont notamment consisté à :
- Vérifier au travers des procédures de l'entité la concordance du champ des activités éligibles définies par la réglementation taxonomie avec le périmètre consolidé de l'entité ;
- Vérifier les références avec les chapitres mentionnées dans les comptes consolidés ;
- Vérifier les chiffres publiés (Chiffres d'affaires, Capex, Opex) avec les supports de calcul.

Docusign Envelope ID: 6F7FFF01-17E9-41F0-9846-4EB0B750FDB7

▪ Concernant le caractère aligné des activités éligibles

L'entité opte pour l'exemption pour cause de non-matérialité conformément au règlement délégué UE 2026/73.

▪ Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent

Nos diligences ont notamment consisté à :

- Vérifier la concordance entre les procédures taxonomie et, indicateurs clés et données de comptabilité ;
- Vérifier la présentation des données de taxonomie dans le rapport de durabilité
- Vérifier les chiffres publiés (Chiffres d'affaires, Capex, Opex) avec les supports de calcul ;
- Effectuer des tests pour s'assurer des pièces comptables au niveau central de l'entité.

Vélizy Villacoublay, le 11 février 2026.

Jean-Louis Morand	Philippe Decq
Auditeur durabilité	Auditeur durabilité
Président	Chef de mission
Signé par : Jean-Louis MORAND 52452B4003E440B...	Signé par : Philippe DECQ D43490D196354CD...